

## **DIRECTION DES SPORTS**

Sous-direction de la vie fédérale et du sport de haut niveau

Bureau des fédérations unisport, du sport de haut niveau et du sport professionnel – DSA1

### **Fiche métier : Masso-kinésithérapeute**



#### **1. NATURE DU TRAVAIL :**

##### **Repérer la pathologie :**

Le masseur-kinésithérapeute intervient souvent à la suite d'une entorse, d'une scoliose, de difficultés respiratoires... D'abord, il étudie le dossier médical (radiographies, ordonnances du médecin référent...) du patient et pratique un examen clinique pour définir les méthodes et les moyens à mettre en oeuvre.

##### **Des techniques variées :**

Le kiné fait ensuite appel à de nombreuses techniques : massages répétés sur une zone douloureuse, mouvements de gymnastique à l'aide d'appareils, de poids... Il peut aussi utiliser l'eau (les séances se déroulent alors dans une piscine), la chaleur ou les ultrasons.

##### **Remise en forme, relaxation... :**

Sur prescription médicale, le kiné peut réaliser des bilans de capacité. Il intervient parfois, sans prescription médicale, dans le domaine sportif (remise en forme, relaxation, massage...) ou esthétique (exercices de relaxation pour le visage par exemple).

#### **2. COMPETENCES REQUISES :**

##### **Bonne résistance physique :**

Une bonne santé physique est requise pour manipuler les patients, répéter les exercices et réaliser les massages... tout en restant debout une bonne partie de la journée.

##### **Écoute et patience :**

L'écoute et la patience sont également indispensables pour travailler efficacement avec des personnes parfois lourdement handicapées, des enfants... Le masseur-kinésithérapeute doit donner confiance au patient, l'encourager à persévérer, le rassurer et le soutenir en cas de démotivation.

##### **Bon mental :**

Un bon équilibre personnel se révèle par ailleurs nécessaire pour travailler avec des personnes en souffrance (accidentés de la route, par exemple). Le kiné doit savoir transmettre son dynamisme et son enthousiasme.

#### **3. CARRIERE :**

Le masseur-kinésithérapeute fait partie des nombreuses professions paramédicales qui manquent de personnels. En effet, le vieillissement de la population fait accroître le nombre de patients et les départs à la retraite de la profession vont s'intensifier. Pour ces deux raisons, le métier devrait connaître un bel essor dans les années à venir, pour exercer en hôpital ou en libéral.

##### **Lieux d'exercice et statuts :**

##### **Surtout en libéral :**

80 % des masseurs-kinésithérapeutes exerce à titre libéral dans un cabinet (selon une enquête de 2008). Leur emploi du temps s'adapte aux disponibilités de leurs patients, les horaires sont donc souvent décalés : tard le soir, tôt le matin avant les heures de bureau...

**S'adapter au patient :**

Du nourrisson au sportif de haut niveau en passant par l'employé fatigué ou la personne âgée... les patients sont très différents. Au professionnel de tenir compte de leur état physique et de leur calendrier. Il peut aussi leur donner des conseils d'hygiène et de maintien.

**Un travail d'équipe :**

Lorsqu'il est salarié, ce professionnel travaille parfois à la vacation, dans un ou plusieurs établissements (hôpitaux publics et privés, centres de thalassothérapie, de remise en forme...). Ce métier s'exerce en étroite collaboration avec les médecins, le personnel soignant et d'autres professionnels de la rééducation, comme les ergothérapeutes.

**Débouchés et évolution de carrière :**

**Salaire :**

Salaire du débutant : 1700 euros brut par mois dans le secteur public hospitalier.

**Intégrer le marché du travail :**

Les débouchés varient d'une région à l'autre. Pour s'installer en libéral, mieux vaut éviter l'Île-de-France et le Sud, déjà saturés, et choisir une zone rurale, le Nord ou l'Est de la France.

Les masseurs-kinésithérapeutes s'associent souvent à des confrères ou à d'autres professionnels paramédicaux pour partager les frais d'installation. Avant d'investir dans l'achat ou la reprise d'un cabinet, un kiné débute souvent par des contrats précaires, des vacations (parfois saisonnières) dans les établissements de soins. Les remplacements en cabinet sont également nombreux

**Evolutions:**

Devenir cadre de santé

**4. LA FORMATION :**

Les études durent trois ans (hors aménagements particuliers éventuels de la formation proposés aux sportifs de haut niveau), comprenant 16 modules d'enseignement théorique (1012 heures), des travaux dirigés et pratiques (848 heures) et des stages (1205 heures). Elles ont notamment pour objectif de rendre l'étudiant apte à effectuer les bilans et évaluations nécessaires au traitement, à choisir les techniques appropriées, à identifier les situations d'urgence et à donner les premiers soins jusqu'à l'arrivée du médecin.

**5. AUTRES :**

**Témoignages :**

À l'écoute du patient : Clémentine, masseuse-kinésithérapeute

"Dans mon métier, tout part de l'observation du patient. Lorsque quelqu'un a mal au dos, j'essaie de voir comment il se tient, comment il fait pour se grandir, se balancer d'avant en arrière. Après, je choisis la méthode de rééducation pour accompagner la personne pendant un certain temps. Puis, je lui apprends les positions qui le soulageront. Mon rôle, c'est de l'aider à s'approprier son corps tout en changeant ses habitudes."

**Pour en savoir plus :**

FFMKR - Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs : <http://www.ffmkr.org>

SNMKR - Syndicat national des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs : <http://www.snmkr.fr>

CRIPP- centre régional pour l'information sur les professions paramédicales : [www.cripp-idf.fr](http://www.cripp-idf.fr)